

DALERY FINANCES

**Société par actions simplifiée
au capital de 3 753 000 euros
Siège social : Quartier des Trois Ponts
Rue de L'Ondaine, 42500 LE CHAMBON FEUGEROLLES
501089585 RCS SAINT ETIENNE**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq
Le trente juin,
A huit heures

Monsieur Didier DALERY, demeurant Corniche des Ecureuils, 42240 ST PAUL EN CORNILLON, Associé Unique de la société DALERY FINANCES,

A pris les décisions suivantes relatives :

- A la nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire, en remplacement du Commissaire aux Comptes titulaire, démissionnaire,
- A la démission du Commissaire aux Comptes suppléant.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique décide de nommer la SAS 2R AUDIT, domicilié 1 Rue de la Presse – Immeuble Le Millénium, 42000 SAINT ETIENNE en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, en remplacement du Cabinet RONZE DUBANCHET AUDIT, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

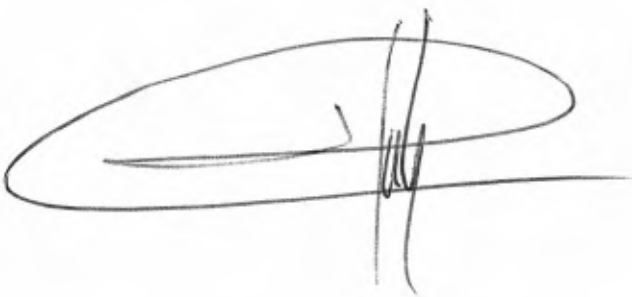
L'Associé Unique a pris acte de la démission de la Société DUBANCHET PARTICIPATIONS, Commissaire Aux Comptes suppléant, et a pris acte qu'en application des dispositions de l'article L. 821-40, I, alinéa 3 du Code de commerce, la Société n'est plus tenue de procéder à la désignation d'un Commissaire aux Comptes suppléant.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Monsieur Didier DALERY

A large, stylized handwritten signature in dark ink, consisting of a large loop on the left and several vertical strokes on the right, crossing the loop.